

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Axe du dispositif ACV :</u> 	<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville</p> <p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Temporalité :</u> 	<p>MOYEN TERME</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Description de l’action :</u> 	<p>Objectifs :</p> <p>Les façades des immeubles, les commerces situés en rez-de-chaussée et l’espace public sont les fondamentaux à partir desquels on appréhende, de manière sensible, une ville.</p> <p>Le ravalement de façades des immeubles constitue donc un axe de travail essentiel, en complément de l’OPAH-RU.</p> <p>Une aide pouvant être graduée selon la qualité des immeubles et le niveau d’exigence technique requise par le ravalement sera apportée aux propriétaires.</p> <p>Des outils de communication pédagogiques seront nécessaires comme supports pour enclencher et appuyer la démarche.</p> <p>Détails des opérations :</p> <p>Maitre d’œuvre : Propriétaires privés</p> <p>Partenaires :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Périmètre :</u> 	<p>Périmètre ACV-ORT-OPAH-RU</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Indicateurs de suivi et d’évaluation :</u> 	<p>Indicateurs de suivi : Nbre de ravalements</p> <p>Indicateurs d’évaluation : Nbre de ravalements effectués</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Calendrier détaillé :</u> 	<p>Phase 1 : en lien avec le déclenchement de l’OPAH-RU</p> <p>Phase 2 :</p>

	Phase 3 :
<ul style="list-style-type: none">• <u>Engagements financiers prévisionnels :</u>	

